



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 44 76 09 77
Fax : 01 40 26 49 13
Site : www.sudbpce.com
Email : sudceidf@orange.fr



PROJET DE REORGANISATION DE LA BDD

Pas de pelle, pas de pioche : pas de trou.

Pas de pelle, pas de pioche : pas de trou. C'est ainsi qu'on peut résumer l'état d'avancement du dossier présenté au Comité d'entreprise. Ce dernier devait, le 11 avril, étudier le rapport d'expertise sur la réorganisation du Pôle banque de détail 2014. Or, faute de bonne volonté de la part des directions du réseau et des ressources humaines, l'expert désigné par le CE n'a pu réaliser et présenter qu'un rapport d'étape. Préalablement à la réunion, les élus avaient pourtant pris le soin, afin de faciliter le débat, d'adresser près de vingt questions détaillées. La majorité d'entre-elles a obtenu, au mieux, des réponses évasives voire dilatoires.

En effet, le DRHS se refuse encore à communiquer des informations essentielles, notamment :

- le nombre de mobilités fonctionnelles (changements d'emplois, promotions, dé-classifications) engendrées par la réorganisation,
- les incidences que pourraient avoir un ou des refus d'affectation entraînant une modification du contrat de travail,
- le business plan ou coût global du projet,
- mais aussi le lien entre cette réorganisation et l'évolution de la politique commerciale de la Caisse.

Toutes les informations manquantes sont indispensables à une bonne compréhension des enjeux humains, commerciaux et financiers de cette réorganisation du Pôle banque de détail. Aussi, les élus Sud sont, à ce jour, dans l'incapacité d'en évaluer les incidences positives ou négatives.

La direction doit respecter ses obligations, et valablement informer et consulter le Comité d'entreprise afin que celui-ci soit en capacité de remettre un avis motivé et éclairé.

Lors de la réunion et suite à l'intervention du directeur de la banque de détail, les élus ont demandé que le projet soit complété des répercussions liées à l'allègement des métiers d'accueil tant en terme humain qu'en terme d'organisation des agences. La direction doit détailler également l'accompagnement (formation, gestion de carrière, etc.) qui s'en suivrait nécessairement. Qui accueillera les clients ? Quid des bornes accueil, des tablettes numériques, etc. ?

Aujourd'hui, le DRHS dispose du temps nécessaire pour apporter les éclaircissements légitimement demandés. En effet, la date d'envoi des courriers d'affectation par la direction est fixée au 1er septembre, la réorganisation doit être effective début octobre et le processus d'affectation devrait prendre fin en décembre 2014.

Dans la mesure où il n'a pas opposé une fin de non-recevoir à l'ensemble des remarques et demandes exprimées, on peut considérer que le DRHS, Membre du directoire, estime qu'il n'a pas satisfait à l'ensemble de ses obligations dans le processus d'information consultation. La balle est dans son camp, à lui de jouer.

Incapable de définir et de conduire une politique commerciale digne de ce nom comme nous avons pu le vérifier, le directoire, et en particulier son DRHS, a-t-il les capacités et la volonté de mener à bien le projet de réorganisation dans un état d'esprit constructif, loyal et respectueux ? La question reste entière.

N° 13/ 2014

Le 16 avril 2014 / Les élus Sud au Comité d'entreprise

François Baron - Jean-Philippe Bastias - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Catherine Jousset - Bettina Larry - Manuelle Marchand - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Jean-Marie Zemliakoff